



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Installations classées pour la protection de l'environnement*

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

sur la demande formulée par la société COLAS MIDI MEDITERRANEE, dont le siège est situé à la Duranne 345 rue Louis de Broglie 13792 AIX-EN-PROVENCE, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de MEZE au lieu-dit « Quatre Chemin » relevant des rubriques 2521-1, 4734-2C (qui remplace la rubrique 1432-2b), 4801-2 (qui remplace la rubrique 1520-2), 2517-3 et 2915-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

**Considérant un défaut d'affichage sur le site de l'exploitation projetée**, cette demande d'autorisation sera soumise à une **nouvelle consultation du public**, d'une durée de 15 jours du **lundi 23 novembre 2015 au lundi 7 décembre 2015 inclus**.

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés à la **mairie de MEZE**, commune d'implantation de l'installation, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30).

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations sur le registre, ou les adresser par écrit au Préfet, **avant la fin du délai de consultation**, à l'adresse suivante :

**Préfecture de l'Hérault  
Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de l'Environnement  
34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 MONTPELLIER cedex 2**

A l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'autorisation sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.